

Planète Exil

Stratégie en matière
d'asile: protection
toujours lacunaire
Page 7

Procédure d'asile:
le poids de
l'incertitude
Page 10

Asylex: conseil
juridique accessible
24 h / 24
Page 18

Haut-Valais: solidarité
au quotidien avec les
requérant·e·s d'asile
Page 20

La procédure d'asile sous pression

Le focus
Page 5



Chère lectrice, cher lecteur,

Pour une personne qui a vécu des horreurs, devoir les raconter à une autre avec la peur de ne pas être crue, est une situation terriblement angoissante. C'est ce que vivent les personnes réfugiées durant la procédure d'asile. En effet, les autorités justifient la plupart des demandes d'asile rejetées par un manque de crédibilité.

Ainsi, un enfant doit prouver son âge, un homme doit décrire un viol traumatisant, car c'est la seule manière de vérifier le droit à une protection contre la persécution et le danger. Les autorités doivent établir les faits minutieusement. Une représentation juridique est allouée aux personnes requérantes d'asile pour garantir une procédure rapide mais équitable.

Ces piliers fondamentaux de la procédure d'asile sont désormais remis en question. Des propositions parlementaires visent à affaiblir la représentation juridique ou à utiliser l'intelligence artificielle pour des décisions clés. La stratégie en matière d'asile 2027 mise aussi de manière unilatérale trop sur un traitement accéléré, comme vous le découvrirez dans l'article principal.

Nous vous montrons dans ce numéro pourquoi la pression sur la procédure d'asile n'est pas un point technique, mais une question d'État de droit qui concerne tout le monde.

Ma phrase préférée du magazine :

« Ce dont les personnes réfugiées ont vraiment besoin est simple : des conditions dignes. » (p. 10)

Cordialement,

Claudia Meier

Responsable du département Protection,
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Quatre ans de guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, cela fera quatre ans que la Russie a attaqué l'Ukraine. Près de 70 000 personnes d'Ukraine vivent actuellement en Suisse avec le statut S, adopté par le Conseil fédéral le 11 mars 2022 et en vigueur au moins jusqu'au 4 mars 2027. Le 1^{er} novembre 2025, sept régions ukrainiennes, dont Ternopil et Lviv, ont été définies comme sûres. L'OSAR a vivement critiqué cette décision et averti de graves conséquences. 19 jours plus tard, au moins 25 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées, dont plusieurs enfants, lors d'une attaque russe d'ampleur sur Ternopil.



Plus d'informations :
osar.ch/ukraine-faq



Iran : protection urgente pour les victimes de persécution politique

Les personnes d'Iran qui ont participé aux récentes manifestations ou aux mouvements précédents risquent la persécution politique et doivent se voir accorder l'asile. Celles qui ne sont pas reconnues comme personnes réfugiées et n'obtiennent pas l'asile doivent être admises à titre provisoire.



Plus d'informations :
osar.ch/iran-choc

Charte pour une protection juridique forte dans la procédure d'asile

À l'initiative de l'OSAR, 13 organisations ont défini pour la première fois des lignes directrices communes sur le travail de la protection juridique dans la procédure d'asile. L'objectif est de la renforcer durablement, six ans après l'introduction de la nouvelle procédure d'asile.



Charte de la protection juridique pour personnes requérantes d'asile en Suisse, sept. 2025 :
osar.ch/charte-protection-juridique

IMPRESSUM

Édition Planète Exil : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne **Téléphone** : 031 370 75 75 **Courriel** : info@osar.ch **Site web** : www.osar.ch **Tirage de ce numéro** : 4900 **Rédaction** : Barbara Graf Mousa (responsable), Claudia Alpiger, Miriam Behrens, Konstanze Burkard, Wafa Khan und Verein tipiti, Teresia Gordzielik, Jonas Hänggi, Lea Hungerbühler, Frederik Kok, Claudia Meier, Peter Meier, Velat Öztekin, Esther Müller, Kamran Raman, Adriana Romer, Jacqueline Schär, Andreas Schuler, Helen Zemp, Louis Zimman **Traductions** : alingui **Mise en page** : Acadabra – Baptiste Babey **Concept** : Studio Edit GmbH, Katharina Rilling, Peter Kruppa **Impression** : rubmedia AG, Wabern/Bern

Le magazine *Planète Exil* de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à cinq francs, est inclus dans leur don.

Dons
 IBAN : CH92 0900 0000 3000 1085 7
 TWINT :



Votre don entre
de bonnes mains.



Quand les demandes individuelles étaient encore rares : attente à la police des étrangers.

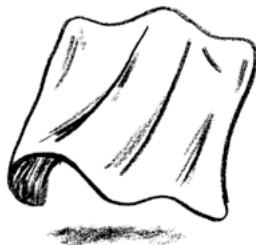
1972 : la commission du droit d'asile, catalyseur des droits des personnes réfugiées

Après la Seconde Guerre mondiale, l'amélioration du statut juridique des personnes réfugiées devient la tâche principale de l'OSAR. À ce titre, le droit à l'asile des personnes en quête de protection doit être inscrit dans la loi et le Conseil fédéral ne doit plus avoir le pouvoir sur l'octroi de l'asile. Ce projet contredit cependant la vision de l'administration et de la sphère politique, pour qui l'octroi de l'asile est une affaire d'État qui ne peut être contestée par les personnes réfugiées. En 1972, l'OSAR met en place une commission du droit d'asile réunissant administration, monde politique et société civile. La motion de 1973 de Walter Hofer, conseiller national de l'UDC et professeur d'histoire, demande des bases juridiques claires pour une loi sur l'asile. Elle donne un nouvel élan aux conseils fédéraux et du travail à la commission du droit d'asile. Dans son rapport annuel de 1977, l'OSAR décrit les droits des personnes réfugiées obtenus par la commission comme une avancée réelle et significative et souhaite un plein succès à la nouvelle loi sur l'asile lors de la votation.

Aujourd'hui, les personnes réfugiées sont soumises à une forte pression.

→ Voir le focus, pages 5 à 11

Esther Müller
Historienne et journaliste RP



PHILOSOPHIE

Imaginez...

Imaginez qu'un comité, dont les membres ignorent quel sera leur rôle dans le futur ordre social, définisse les principes du vivre-ensemble. Et qu'en plus ces personnes ne connaissent ni leur sexe, ni leur origine ou couleur de peau. Elles se trouvent derrière un « voile d'ignorance ».

Selon le philosophe américain John Rawls, les principes convenus par un tel groupe satisferaient au critère de *justice*. Il postule que, dans notre quête de règles et de normes justes, nous devrions toujours nous demander si celles-ci seraient aussi retenues derrière ce voile d'ignorance.

Transposée à la question de la procédure d'asile, cette thèse signifie qu'une telle procédure est juste si elle est approuvée par un comité dont les membres ignorent si elle les concernera personnellement. Reste à savoir si la gestion actuelle des personnes requérantes d'asile satisfait à ce critère...

Andreas Schuler
Philosophe, historien et rédacteur



FOCUS

La procédure d'asile sous pression

Dessin de **Wafa Khan**,
18 ans ; association tipiti.
➤ tipiti.ch

La procédure d'asile en Suisse en 2026

Enregistrement de la demande d'asile

Phase préparatoire : les personnes qui déposent une demande d'asile en Suisse sont attribuées dans les 3 jours à un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) avec tâches procédurales. Préparation d'une durée maximale de 10 (procédure Dublin) ou 21 jours (autres procédures), puis renvoi vers l'une des procédures ci-dessous.

Procédure	Procédure Dublin	Procédure accélérée	Procédure étendue	Cas spécial : procédure en 24 heures
Application	Personnes requérantes d'asile (RA) – ayant demandé l'asile dans un État Dublin, ou – entrées de manière irrégulière, ou – avec un visa d'un État Dublin.	Toutes les RA relevant de la procédure d'asile nationale.	RA dont le cas est complexe et ne peut être tranché dans le cadre de la procédure accélérée pour cause d'autres vérifications nécessaires.	RA venant de pays avec un taux de protection inférieur à 1 % ; actuellement hommes non vulnérables de Tunisie, d'Algérie, du Maroc et de Libye.
Contenu	Pas de procédure en Suisse si autre État responsable. Sinon, ou si le délai de transfert a expiré, début de la procédure accélérée.	Audition avec décision d'asile au CFA. Si décision positive ou admission provisoire : attribution à un canton. Si décision négative : renvoi direct depuis le CFA.	Vérifications supplémentaires, par exemple sur les motifs de santé ou pour exiger d'autres moyens de preuve.	Procédure Dublin et/ou accélérée, mais dans un délai beaucoup plus court.
Entrée en vigueur	1 ^{er} mars 2019	1 ^{er} mars 2019	1 ^{er} mars 2019	Février 2024
Durée de la procédure	3 jours ouvrables, total 140 jours selon délais prévus par le règlement Dublin III	8 jours ouvrables, total jusqu'à 100 jours, procédure de recours et renvoi possible inclus	2 mois, total jusqu'à un an, procédure de recours et renvoi possible inclus	Étapes essentielles de la procédure dans les 24 heures
Hébergement	Max. 140 jours dans un CFA, puis attribution à un canton	Max. 140 jours dans un CFA, puis attribution à un canton	Attribution à un canton	CFA
Recours devant le Tribunal administratif fédéral	Dans les 5 jours ouvrables	Dans les 7 jours ouvrables	Dans les 30 jours calendaires	Dans les 7 jours ouvrables

FOCUS



Toutes les informations sont tirées de sources du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), notamment du Manuel Asile et retour.

➔ bit.ly/manuel-asile

Stratégie en matière d'asile 2027: peut mieux faire

En juillet 2024, le conseiller fédéral Beat Jans a annoncé une nouvelle stratégie en matière d'asile, censée dresser le bilan cinq ans après l'introduction de la procédure d'asile accélérée et de l'Agenda Intégration Suisse. Confédération, cantons et communes devaient analyser la situation ensemble et présenter des champs d'action et des pistes de solution lors d'une conférence nationale sur l'asile.



PAR MIRIAM BEHRENS, DIRECTRICE DE L'OSAR

FOCUS

Le bond des flux migratoires après le confinement lié au coronavirus s'est accompagné d'un nombre élevé de demandes d'asile, auquel se sont greffées l'inquiétude liée à l'intégration professionnelle des personnes d'Ukraine, la pluie d'interventions parlementaires visant à durcir le domaine de l'asile et l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions », véritable épée de Damoclès. Dans ce contexte tendu, il était évident que la stratégie serait axée davantage sur la répression que sur la protection des personnes réfugiées.

Un objectif ambitieux pour un bilan mitigé

La stratégie en matière d'asile a été adoptée en novembre dernier par les trois niveaux de l'État, qui, malgré les défis, se sont explicitement engagés pour la protection des personnes réfugiées, un système de l'asile fédéral et la réinstallation. Le bon fonctionnement du système de l'asile et de l'Agenda Intégration, même en temps de crise, fait consensus.

Cependant, des mesures ont été jugées nécessaires. La volonté des autorités de rendre l'hébergement et l'encadrement plus résistants aux crises et d'améliorer l'intégration des femmes est à saluer, de même que la clarification de la transition entre le statut de protection S, limité à cinq ans,

2024

Le conseiller fédéral Beat Jans annonce une nouvelle stratégie nationale en matière d'asile.

5 ans

se sont écoulés depuis l'introduction de la procédure d'asile accélérée: l'heure est au bilan.

2027

Mise en œuvre complète de la stratégie en matière d'asile par des mesures concrètes



Fin novembre 2025, des représentants de la Confédération, des cantons et des communes ont discuté de la manière dont le système d'asile devait être développé.

et le droit de séjour ou les modalités de sa suppression à la fin de la guerre. Les personnes réfugiées d'Ukraine doivent savoir quelles sont leurs perspectives en Suisse pour planifier leur avenir.

L'OSAR déplore en revanche l'objectif d'accélérer encore les procédures d'asile, notamment par une procédure préalable juridiquement discutable, et juge choquant que la protection juridique, pilier de procédures équitables et conformes à l'État de droit, n'ait pas été associée aux réflexions. Nous dénonçons aussi le traitement des personnes délinquantes relevant du domaine de l'asile. Il est prévu de les soumettre à des sanctions et peines de détention disproportionnées, alors que l'égalité de traitement garantie par la Constitution vaut aussi pour les personnes réfugiées.

« Les trois niveaux de l'État se sont explicitement engagés pour la protection des personnes réfugiées, un système de l'asile fédéral et la réinstallation. »

FOCUS

Photo : KEYSTONE/Alessandro Della Valle

« L'OSAR continuera d'accompagner le processus en veillant à ce que les durcissements soient a minima conformes à l'État de droit, proportionnels et non discriminatoires. »

Une stratégie lacunaire

Outre les durcissements prévus, l'OSAR critique aussi et surtout les graves lacunes de la stratégie qui fait fi de nombreux champs d'action définis et importants pour la protection des personnes réfugiées. Les manquements connus en matière de droits de l'enfant, de standards d'hébergement et de prévention de la violence sont ignorés.

Mais le point manquant le plus criant est celui de l'admission provisoire, dont la révision est jugée nécessaire depuis longtemps. La Suisse et le Liechtenstein sont les deux seuls pays d'Europe à n'offrir aucun statut de protection autre que celui de personne réfugiée aux personnes ayant fui la guerre et la terreur. Au lieu d'accorder une protection dans la procédure d'asile, ils se contentent d'exclure le renvoi quand il est illicite, inexigible ou impossible. La stratégie doit enfin pallier cette grave irrégularité et éliminer l'inégalité de droits, contraire à la Constitution, par rapport au statut S.

Nous persévérons

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière d'asile et des mesures relevant des domaines cités est prévue d'ici l'automne 2027. L'OSAR continuera d'accompagner le processus en veillant à ce que les durcissements soient a minima conformes à l'État de droit, proportionnels et non discriminatoires. Nous tenons en outre à ce que des progrès soient réalisés

dans les champs d'action jusqu'ici ignorés. Nous échangeons pour ce faire avec notre réseau et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, préparons des stratégies communes, participons à des consultations et dialoguons régulièrement avec les autorités. Le chemin est encore long avant d'obtenir un bilan positif ou de parler de stratégie favorable aux personnes réfugiées. Nous persévérons.

Renforcer la protection des personnes réfugiées

Du point de vue de l'OSAR, la stratégie en matière d'asile 2027 mise trop sur la dissuasion et la défensive et omet d'aborder des aspects importants tels que la protection des personnes déplacées par la guerre et l'inégalité de traitement entre les différents groupes de personnes réfugiées.

Voir le communiqué de presse de l'OSAR du 28 novembre 2025 sur ce sujet :

➔ osar.ch/strategie-en-matiere-dasyle-2027



« C'est l'incertitude qui pèse le plus lourd »

Les personnes qui demandent l'asile en Suisse sont hébergées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile avec tâches procédurales, où elles passent par les différentes phases de la procédure d'asile. L'audition sur les motifs d'exil et l'attente de la décision d'asile en font partie. Velat Öztekin, journaliste kurde de 45 ans, raconte son expérience.

INTERVIEW : BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

Velat Öztekin, combien de temps a duré votre procédure d'asile ?

Cinq mois environ. Après l'audition par les autorités et le dépôt de ma demande, j'ai été transféré dans un autre centre, dans un autre canton.

Qu'est-ce qui vous a paru le plus difficile pendant la procédure ?

Cette période était faite d'attente et d'incertitude. C'est sans aucun doute l'incertitude qui a pesé le plus lourd. C'est peut-être l'un des sentiments les plus difficiles à éprouver.

Qu'avez-vous pensé des conditions d'hébergement ?

Elles sont problématiques dans les lieux recueillis. Beaucoup de personnes ont déjà subi de graves traumatismes et cette vie à l'écart, loin de la société et de tout contact, cause souvent de nouvelles souffrances psychiques.

Avez-vous connu des expériences positives pendant la procédure ?

La fonctionnaire qui m'a interrogé lors de l'audition était très polie et respectueuse. Cette attitude a beaucoup compté pour moi.



Avez-vous eu un conseil juridique et si oui, cela a-t-il été utile ?

J'ai bénéficié d'un conseil juridique, mais très honnêtement, il m'a paru se limiter à un rôle d'observation.

Qu'est-ce qui aiderait les personnes requérantes d'asile pendant leur procédure ?

Ce dont elles ont vraiment besoin est simple : des conditions dignes, l'accès aux soins médicaux, un niveau d'hygiène satisfaisant et moins d'isolement. De leur côté, les personnes requérantes d'asile devraient consacrer une grande partie de leur temps à apprendre la langue. La langue est l'élément clé pour prendre pied dans une nouvelle vie et retrouver son autonomie.



Velat Öztekin, 45 ans, journaliste, vit en Suisse avec sa famille depuis 2021.

Protection juridique forte

« La protection juridique pour tous et toutes est une condition essentielle pour une société qui se fonde sur les valeurs fondamentales de la dignité humaine et de la justice », énonce la nouvelle charte de la protection juridique pour personnes requérantes d'asile en Suisse.



1

Continuité de la procédure

La représentation juridique garantit une procédure équitable et conforme à l'État de droit pendant le processus. Elle veille aussi au bon transfert de la procédure accélérée à la procédure élargie.

Uniformité du conseil et examen au cas par cas

Des processus bien définis assurent le traitement égal et équitable des demandes d'asile. D'autre part, la situation individuelle de chaque personne requérante d'asile est examinée au cas par cas.

2



3

Règles professionnelles

Les droits de la personnalité, la protection des données et le secret professionnel sont des droits essentiels. Des règles professionnelles guident la représentation juridique et protègent les personnes requérantes d'asile des abus.

Sensibilité transculturelle

La personne assurant la représentation juridique explique les droits, les devoirs et son rôle en toute transparence et tient compte de l'âge, de la vulnérabilité et du contexte culturel de sa clientèle.

4



5

Assurance qualité

Les formations continues et l'échange de savoir et d'expériences renforcent la qualité de la protection juridique, ce qui aide à optimiser la pratique et la procédure.



DÉLAI D'ATTENTE

Nouvel obstacle à l'intégration des personnes déplacées par la guerre

Il est prévu de doubler le délai d'attente pour les demandes pour cas de rigueur. Une mesure qui serait lourde de conséquences pour les personnes admises à titre provisoire, les cantons et les communes.

PAR PETER MEIER, RESPONSABLE DE LA DIVISION POLITIQUE ET MÉDIAS

Les personnes réfugiées de guerre admises à titre provisoire font partie du groupe cible du préapprentissage d'intégration (PAI) lancé en 2018 par le Conseil fédéral. Ce PAI est possible par exemple au centre colis de La Poste Suisse à Härkingen. Pourquoi devraient-elles attendre 10 ans avant de recevoir une autorisation de séjour ?

L'UDC multiplie, à coup de généralisations, de fausses vérités et de polémiques, les attaques contre les droits des personnes déplacées par la guerre détentrices du permis F en Suisse. Lors de la dernière session d'automne, elle a réussi à s'imposer : les personnes admises à titre provisoire devront désormais attendre deux fois plus longtemps – au moins dix ans au lieu de cinq – avant de pouvoir demander une autorisation de séjour pour cas de rigueur. Le PLR et une bonne partie du centre ont offert la majorité à deux interventions similaires de l'UDC au Conseil national et au Conseil des États.

Un besoin de protection reconnu
Hors du Palais fédéral, cette décision et le processus de son adoption suscitent l'incompréhension. Elle ignore en effet les principaux constats de la dernière décennie sur la politique d'intégration, occulte les faits et crée de nouveaux problèmes. Dans l'ordre, les personnes admises à titre provisoire ne devraient pas quitter la Suisse, contrairement à ce qui est dit et redit. Il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont fui la guerre, la terreur et la violence, dont le besoin de protection est reconnu, mais qui n'ont pas droit à l'asile au sens strict faute de persécution individuelle. Un retour dans leur pays d'origine étant impossible, ces personnes sont autorisées à rester en Suisse avec le

permis F et sommées de s'intégrer et de trouver un travail rapidement malgré des droits limités dans presque tous les domaines.

Groupe cible de l'Agenda Intégration

Quoi qu'on en dise, la réglementation des cas de rigueur est un facteur important. Il est prouvé qu'elle favorise l'intégration et le taux d'emploi en offrant la perspective d'une autorisation de séjour régulière, seule chance sûre de rester en Suisse. Ceci à condition de satisfaire aux critères stricts tels que, dans le canton de Berne, emploi fixe et non-dépendance de l'aide sociale depuis un an, pas d'inscription au casier judiciaire, pas de poursuites et niveau de langue A1 au moins.

Doubler ce délai d'attente élimine inutilement une source de motivation clé des personnes déplacées par la guerre tout en torpil-

lant le large consensus quant à l'intérêt de leur intégration rapide, sachant que, d'expérience, elles restent ici durablement. Elles sont d'ailleurs explicitement désignées comme groupe cible de l'Agenda Intégration Suisse.

Le Parlement peut encore revenir sur sa décision. S'il ne le fait pas, le monde y perdra : les femmes, les hommes et les enfants concerné-e-s, les cantons, les communes et les villes, l'économie et la société.

« Doubler ce délai d'attente élimine inutilement une source de motivation clé des personnes déplacées par la guerre tout en torpillant le large consensus quant à l'intérêt de leur intégration rapide, sachant que, d'expérience, elles restent ici durablement. »

La vie familiale favorise l'intégration

Le regroupement familial compte pour moins d'1% de la population résidante permanente de Suisse, personnes réfugiées reconnues, admises à titre provisoire et bénéficiaires du statut S confondues. Ce qui n'empêche pas l'érosion de droits légitimes familiaux et de l'enfant.

PAR BARBARA GRAF MOUSA, RÉDACTRICE À L'OSAR

Lorsque l'exil sépare des familles ou des couples, il leur faut souvent des années de souffrance avant de se retrouver et de pouvoir bâtir un avenir en Suisse. La pratique et la science prouvent pourtant qu'une famille réunie s'intègre mieux et plus rapidement. En outre, les personnes réfugiées sont en meilleure santé quand leurs proches sont aussi en sécurité. Les spécialistes reprochent de longue date aux autorités suisses d'accorder trop de poids aux critères tels que les délais de présentation et le recours à l'aide sociale et de ne pas assez tenir compte de la situation individuelle des personnes réfugiées et du bien de l'enfant. Le rejet définitif d'une demande de regroupement familial signifie en effet une séparation permanente. Or, les personnes concernées disposent du droit au mariage et à la famille consacré à l'article 14 de la Constitution et du droit à la vie privée et familiale au sens de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. La Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant, ratifiée en 1997, oblige la Suisse à tenir compte de l'intérêt de l'enfant.

Retour au statut du travail saisonnier ?

Certains progrès juridiques ont tout de même été réalisés ces dernières années grâce à des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme de 2024 et 2025 portant notamment sur la pondération du recours à l'aide sociale. Depuis, le Tribunal administratif fédéral se penche plus en détail sur chaque situation individuelle. Le Secrétariat d'État aux migrations a appelé par directive à une application plus souple du critère de la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale pour le regroupement familial de personnes admises à titre provisoire qui élèvent seules leurs enfants, sont atteintes dans leur santé ou exercent un travail précaire. Le regroupement familial est largement pris pour cible par l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » de l'UDC, probablement soumise à votation en juin, qui somme la Confédération de le limiter radicalement dès que le plafond de 9,5 millions de personnes en Suisse avant 2050 est atteint. Sont concernées les personnes déplacées par la guerre, les personnes réfugiées reconnues, mais aussi les personnes suisses qui ont de la famille à l'étranger. La main-d'œuvre spécialisée de l'UE



De longues années douloureuses se sont écoulées avant que son épouse et sa fille restées en Afghanistan puissent le rejoindre. Pour les familles séparées, les appels téléphoniques sont des lueurs d'espoir et de réconfort durant l'attente.

ou de l'AELE et d'États tiers devrait aussi vivre séparée des siens, comme au temps du statut de travail saisonnier.

Une immigration surestimée

Quiconque a déjà aidé des personnes réfugiées à faire venir, par exemple, plusieurs enfants d'âge différent sait la complexité du processus. Le service spécialisé Regroupement familial de la CRS offre de précieuses orientations (voir encadré).

Il est certain que l'immigration liée au regroupement familial est surestimée en Suisse et imputée à tort au domaine de l'asile par la sphère politique. Les chiffres sont en réalité négligeables : entre 0,02 et 0,05 % de la population résidente permanente pour les personnes réfugiées reconnues entre 2012 et 2024 et 0,001 % pour les personnes admises à titre provisoire entre 2020 et 2024.



Boussole pour le regroupement familial

Service spécialisé Regroupement familial de la Croix-Rouge suisse (CRS) :

- Site web Regroupement familial de la CRS avec vidéos explicatives en plusieurs langues :
[↗ bit.ly/crs-website-regr-fam](https://bit.ly/crs-website-regr-fam)
- Délais en matière de regroupement familial. Guide pratique relatif à l'accompagnement de personnes ayant suivi une procédure d'asile :
[↗ bit.ly/crs-delai-regr-fam](https://bit.ly/crs-delai-regr-fam)
- Le regroupement familial des parents et des frères et sœurs par des mineur-e-s non accompagné-e-s dans le domaine de l'asile (MNA). Fiche d'information pour les personnes qui représentent, encadrent et accompagnent les MNA :
[↗ bit.ly/crs-fiche-information-mna](https://bit.ly/crs-fiche-information-mna)

Office de consultation sur l'asile (KKF/OCA) :

- Brochure d'information actualisée en septembre 2025 :
[↗ bit.ly/oca-brochure-information-0925](https://bit.ly/oca-brochure-information-0925)



Pour des informations juridiques actuelles sur le regroupement familial, consulter le magazine spécialisé ASYL, numéro 4/2025
[↗ bit.ly/fr-asyl-4-25](https://bit.ly/fr-asyl-4-25)

Conflit, crise et responsabilités internationales

Le Soudan traverse l'une des pires crises humanitaires au monde. Depuis avril 2023, le conflit entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (FSR) a plongé le pays dans un chaos généralisé.

PAR FREDERIK KOK, EXPERT DE L'ANALYSE-PAYS DE L'OSAR

Depuis la chute d'El Fasher, la capitale du Darfour-Nord, en octobre 2023, les FSR contrôlent désormais la quasi-totalité de la région. La prise d'El-Fasher s'est accompagnée de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires de civils et de graves abus contre les populations en fuite. Des violences à caractère ethnique ont également été signalées, visant notamment les Masalit et d'autres groupes non arabes. Selon l'OIM, depuis avril 2023, plus de 15 millions de personnes ont été déplacées, dont plus de 11 millions à l'intérieur du pays et environ 4 millions qui ont fui vers les pays voisins, tandis que la famine menace quelque 25 millions de Soudanais.

Intérêts économiques

L'implication d'acteurs étrangers contribue à l'intensification du conflit, alimenté par

d'importants intérêts économiques. Les FSR contrôlent notamment des mines d'or au Darfour, générant des revenus considérables servant à financer l'achat d'armes et le recrutement de combattants. Les Émirats arabes unis, qui importent la majorité de l'or soudanais, sont accusés de fournir un soutien militaire et logistique aux FSR, tandis que des mercenaires étrangers, qui recrutent et entraînent des mineurs Soudanais, combattent à leurs côtés.

Malgré des normes strictes imposées aux raffineries, les ONG rappellent que la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'or demeure opaque, permettant parfois à des métaux issus de zones de conflit de circuler via des circuits peu transparents, rendant difficile l'identification de leur origine.



Camp de transit de Tine au Tchad : de jeunes personnes réfugiées du Soudan couchent leurs images de guerre sur le papier. Après 18 mois de siège, El Fasher, capitale du Darfour du Nord, est tombée fin octobre 2023 aux mains des Forces de soutien rapide (FSR).

25 millions

de personnes réfugiées
du Soudan menacées par
la famine.

11 millions

de personnes déplacées
à l'intérieur du Soudan.

4 millions

de personnes réfugiées
dans les pays limitrophes.

Plus d'informations sur
l'implication d'acteurs
étrangers, Amnesty
International, 2024 :

➔ [bit.ly/rapport-
amn-int-2025-05](https://bit.ly/rapport-amn-int-2025-05)



Plus d'informations sur
le commerce de l'or et
la guerre au Soudan (en
anglais) : *Gold and the war
in Sudan. How regional solu-
tions can support an end to
conflict. Research Paper
XCEPT Africa Programme.
March 2025:*

➔ [bit.ly/gold-war-
sudan](https://bit.ly/gold-war-sudan)



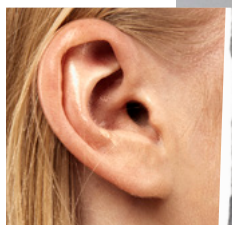
TRIBUNE

Responsable ou complice

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a eu raison de lever à nouveau son moratoire pour les personnes requérantes d'asile du Soudan il y a un an. La Suisse ne se contente plus de protéger d'un renvoi les rares personnes exilées du Soudan qui arrivent jusqu'ici, mais elle a repris le traitement de leurs demandes d'asile. L'admission provisoire leur donne au moins accès aux mesures d'intégration. L'engagement humanitaire de longue date de la Suisse au Soudan est tout aussi juste et important. Quand la guerre a éclaté en avril 2023, la Suisse a amorcé un dialogue confidentiel avec l'ensemble des camps politiques pour ouvrir la voie à la paix au Soudan. Mais le véritable moteur de cette terrible guerre civile continue d'être alimenté, en dépit de toutes les sanctions. Entre janvier et septembre 2023, la Suisse a importé des Émirats arabes unis plus de 300 tonnes d'or, y compris, potentiellement, de l'or de guerre soudanais. Ces importations sont toujours parfaitement légales tant que l'or a été raffiné aux Émirats. La Suisse devrait veiller à ne pas se rendre complice de cette effroyable guerre en assurant la plus grande transparence possible.



KONSTANZE BURKARD,
RESPONSABLE COMMUNICATION
DE L'OSAR



ASYLEX

Accès à la justice pour les personnes réfugiées

Lorsque les procédures se complexifient, les délais s'allongent et le discours politique se durcit, il faut des personnes qui continuent de clamer haut et fort que l'accès à la justice ne doit pas être un privilège. C'est ce qui anime plus de 200 bénévoles chez AsyLex.

PAR LEA HUNGERBÜHLER, AVOCATE CHEZ ASYLEX

Nos bénévoles investissent leur temps et leurs connaissances pour que les personnes réfugiées aient accès à la justice en Suisse.

La libération de détention administrative après des semaines d'incertitude, un regroupement familial réussi, une décision d'un comité de l'ONU établissant de nouveaux standards et renforçant l'équité de nombreuses procédures. Ce sont des victoires qui ne font pas les gros titres, mais qui nous motivent à continuer. « Grâce

à AsyLex, j'ai compris que s'engager pour les personnes réfugiées allait bien au-delà des approches théoriques. Il s'agit de les guider et de veiller à ce que leurs demandes soient prises au sérieux », explique une bénévole.

AsyLex permet de franchir les barrières grâce aux conseils juridiques numériques disponibles en plusieurs langues, 24 heures sur 24. Depuis 2017, nous avons accompagné plus de 18 000 affaires et aidé de nombreuses

« Quand la Suisse reste sourde à nos arguments, nous portons les cas impliquant un risque de graves violations des droits humains devant les instances internationales, en particulier les comités de l'ONU contre la torture, pour les droits des femmes et pour les droits de l'enfant. »

Lea Hungerbühler, avocate chez AsyLex

ENGAGEMENT

personnes à surmonter les multiples obstacles du processus d'asile. Ceci avec un taux de succès de 75 %, devant le Tribunal fédéral dans des affaires de détention et de crimmigration et pour 50 mesures provisoires de comités de l'ONU qui ont permis de bloquer une expulsion imminente associée à de graves violations de droits humains. Rien qu'en 2025, nous avons reçu plus de 23 000 requêtes par courriel. Ces personnes comptent sur nous pour être entendues. Plus de 200 bénévoles ont fourni plus de 34 000 heures de travail afin que toutes les personnes en demande soient accompagnées dans les méandres du système de l'asile.

Le travail d'AsyLex requiert du temps ainsi qu'une organisation bien structurée. Des formations régulières, un système d'accompagnement et des séances d'équipe garantissent la qualité du travail d'AsyLex.

Les outils numériques nous aident à rendre nos services facilement accessibles. Nos conseils sont à la portée de tout le monde grâce à des processus de travail efficaces et aux traductions

en plus de 20 langues effectuées par notre équipe interne, constituée en majeure partie par d'anciennes et anciens client-e-s.

Cet engagement n'est possible qu'avec les ressources financières nécessaires. En tant qu'organisation non gouvernementale, notre travail juridique est financé par des fondations et surtout par des dons privés. Chaque franc contribue à donner à une personne accès à la justice. Face aux défis actuels, cette mission est plus importante que jamais !



Conseils en ligne

Pour bénéficier d'une assistance juridique, il suffit de nous contacter sur notre site web, sur les réseaux sociaux ou par courriel. Nous offrons des conseils 24 heures sur 24 en ligne, sans obstacles, dans plus de 20 langues. AsyLex mise sur des processus transparents et efficaces et se sert d'outils de technologie juridique pour garantir la rapidité et la précision de ses services.

➔ www.asylex.org



Lea Hungerbühler, avocate et juge, est la fondatrice de l'ONG AsyLex, qui offre une assistance juridique gratuite en ligne en Suisse et dans le monde.



FORUM SOLIDAIRE

Le Haut-Valais, incarnation du vivre-ensemble

« **D**epuis des décennies, l'échange inter-culturel est une réalité en Haut-Valais. En tant que directrice du Forum Migration Oberwallis (FMO), je perpétue l'engagement des personnes qui ont fait vivre l'association pendant plus de 30 ans.

Les origines du FMO remontent à 1989. Après l'ouverture du foyer pour personnes réfugiées de Viège en 1988, il est vite apparu que les structures créées par le tout nouveau droit d'asile se heurtaient à leurs limites. Les personnes réfugiées ont organisé un sit-in pour réclamer d'urgence des cours d'allemand, nécessaires à leur participation active à la vie sociale. Refusant de rester les bras croisés, quelques Haut-Valaisannes et Haut-Valaisans ont alors fondé en mars 1989 l'association d'aide aux personnes réfugiées (devenue le FMO) et organisé, en coopération avec le foyer, des cours d'allemand pour les personnes requérantes d'asile.

Ces cours, assurés au départ par des bénévoles autour d'une table de cuisine, ont évolué en une offre variée, ouverte aux personnes réfugiées ayant connu l'exil: cours d'allemand et services de traduction, conseils juridiques, sensibilisation dans les écoles, rencontres entre femmes, cuisine collective et même cours de zumba. Depuis 1989, le FMO crée aussi chaque année un lieu de rencontre célébrant la diversité du Haut-Valais lors de la Fête des cultures. L'histoire du FMO montre ce qui est possible lorsque des personnes prennent soin les unes des autres et défendent activement une société ouverte.»

Pour en savoir plus :
 ➔ forum-migration.ch

Le tour de Suisse de l'humanité de l'OSAR fera escale à Brig en septembre 2026 pour soutenir un vivre-ensemble fort aux côtés du Forum Migration Oberwallis.

➔ societehumaine-osar.ch



Claudia Alpiger est docteure en sciences politiques et, depuis 2022, directrice du Forum Migration Oberwallis.

ENGAGEMENT

Photos : Forum Migration Oberwallis

CONSEIL

Audition sur les motifs d'asile

L'audition sur les motifs d'asile est l'étape centrale de la procédure d'asile selon le Manuel Asile et retour (C6.2. Audition) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), compétent en la matière. Après la phase préparatoire au centre fédéral pour requérants d'asile, des spécialistes du SEM interrogent et entendent les personnes requérantes d'asile sur leurs motifs d'asile conformément à l'article 29 de la loi sur l'asile. La technique d'audition obéit à des critères de qualité bien précis permettant d'examiner minutieusement la vraisemblance et la pertinence des déclarations. En effet, la décision d'asile dépend de l'appréciation juridique des autorités. Elle repose sur les déclarations de la personne requérante d'asile en l'absence de preuves telles que des photos ou vidéos. La représentante ou le représentant juridique prépare la personne requérante d'asile à l'audition, l'aide à obtenir des moyens de preuve et l'accompagne le jour J.



L'audition, documentaire suisse de Lisa Gerig, 2023
➔ bit.ly/l-audition

OFFRE SPÉCIALE

– 50% sur le Manuel de la procédure d'asile et de renvoi

Le Manuel de la procédure d'asile et de renvoi de l'OSAR, paru en mai 2021, s'adresse aux représentations juridiques de personnes requérantes d'asile, aux spécialistes du conseil juridique, au personnel des œuvres d'entraide et des autorités, et à toute autre personne ayant besoin dans son travail d'un ouvrage de référence sur la procédure d'asile et de renvoi.



Commandez dès maintenant le manuel à moitié prix (54 francs) en saisissant le «CODE50» dans le champ «Code de réduction» du formulaire de commande



➔ osar.ch/publications/manuel

Hier

Aujourd'hui

Pays d'origine _____

Âge _____

J'aime manger _____

J'ai peur _____

J'aime _____

Ma devise : _____

**Mes activités
préférées** _____

Ma Suisse _____

Mon histoire

« J'ai grandi dans la ville kurde de Kermanschah en Iran, dans un quartier poussiéreux, plein d'odeurs de thé, de fortes chaleurs, de voix du voisinage. Enfant, c'était un petit cosmos coloré, contradictoire, parfois sûr, parfois dangereux. Un lieu qui a nourri mon enfance tout en freinant ma liberté bien avant que je sache ce qu'elle signifiait. Mes parents voulaient m'appeler Xebat, symbole de lutte et de résistance. Mais dans l'Iran des années 1980, même un prénom était une décision politique. Mon père a fini par accepter celui proposé par les autorités, Kamran, gage de chance, de succès et de destin favorable. Moi, j'ai longtemps été surtout Xebat. »



Pour en savoir plus sur le
parcours de Kamran Raman :
osar.ch/story-kamran

Kamran Raman Mohammadi

PHOTOS : JONAS HÄNGGI TEXTE : JACQUELINE SCHÄR

Demain

« J'aimerais continuer à faire de la musique, à travailler et à voir ce pays avec les yeux d'une personne arrivée à destination, tout en cultivant encore plus mon lien avec le Kurdistan et mes racines kurdes. Reste à savoir si je deviendrai un <vrai> Kamran dans les 40 prochaines années. »

Iran

41 ans

tout ce qui est à base de tomates et de pâte.

que les gens ne sachent plus s'écouter. Les préjugés commencent là où la communication s'arrête.

la spontanéité, les lieux calmes, les gens honnêtes, les instants où la musique dit plus que les mots et la découverte de nouveaux parcours à vélo.

« Rester debout, même si c'est douloureux, sans s'effondrer. »

1. La bonne musique, quel que soit le style
2. Le vélo
3. Le jardinage



« Un pays qui ne me comprenait pas au début, mais que je continue de découvrir petit à petit avec gratitude. Un lieu où j'ai pu apprendre à redevenir un être humain, pas juste un survivant. C'est en kurde que mon amour pour Zurich s'exprime le mieux : Zurich gyan, ma ville de cœur. »

Kamran

Planète Exil



N° 112, février 2026

« Si je tombe, que ce
soit en avant »